

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-13-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 13 septembre 2021;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Sciences du langage pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Sciences du Langage

**Claire BEYSSADE /
Noam FAUST /
Joaquim BRANDÃO DE
CARVALHO**

Licence professionnelle Mention Gestion et accompagnement de projets pédagogiques -
Parc. Enseignement de la langue des signes en milieu scolaire

Marie-Anne SALLANDRE

Master mention Sciences du Langage :

**Sandra BENAZZO/
Florence ENCREVÉ**

parc. LAVS

**Saveria COLONNA/
Dylan GLYNN/
Laurent ROUSSARIE**

parc. DDLES

**Anthippi POTOLIA/
Fabian SANTIAGO**

Master mention Interprétation LSF – Français

**Brigitte GARCIA/
Florence ENCREVÉ**

Master MEEF second degré
parc. LSF

**Sandrine BURGAT/
Marie PÉRINI**

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

